Comité Ethique et Bientraitance

L'Ari a constitué un Comité Ethique et Bientraitance pour traiter de questions ou sujets éthiques soulevés par les usagers, leurs proches ou les professionnels



Qui peut saisir le comité ?

Tous les professionnels, usagers, représentants légaux et proches, peuvent saisir ce comité en remplissant la fiche de saisine

Où trouver la fiche de saisine ?

- Sur le site internet : www.ari.asso.fr
- Auprès de la Direction de votre établissement
- Sur demande par mail : comite-ethique@ari.asso.fr

Suivant votre situation ou votre demande, un membre du Comité vous contactera